

Voilà la principale raison pour laquelle l'Association des ressources en eau du Canada veut des normes nationales. Elle estime qu'il faut quelque chose de précis, une sorte d'éta-lon permettant de mesurer la pureté et l'inocuité des eaux canadiennes étant donné les divergences qui ne peuvent manquer de s'élever lorsqu'on cherche à préciser les intentions de ce bill. On a également parlé de certaines instances présentées par la Fédération canadienne de la faune. J'aimerais citer quelques passages du mémoire de cette fédération car elle réclame également l'établissement de normes nationales. On peut lire ce qui suit à la page 3 du mémoire:

Dans sa forme actuelle, le bill C-144 ne propose des normes qualitatives d'eau que dans les régions désignées comme régions soumises à une gestion qualitative des eaux. Nos études nous laissent croire que ces normes varieraient de région à région. Nous estimons que cette solution fragmentaire aurait l'effet le plus néfaste sur la qualité des eaux au Canada en encourageant une plus grande concentration des industries, surtout celles dont les effluents sont difficiles à purifier, dans les régions dont les eaux ont des normes qualitatives peu élevées ou pas de normes du tout. Nous estimons essentiel d'établir pour toutes les eaux du Canada des normes qualitatives uniformes et très élevées.

C'est une des choses dont les membres du comité n'ont pas cessé d'être conscients tout au long de leurs délibérations. Nous sommes conscients du fait qu'il n'y a rien dans ce projet de loi qui permette d'empêcher une industrie polluante d'aller marchander de région en région à la recherche d'un endroit aux normes moins rigoureuses, où elle pourra s'installer et rendre la région plus polluée encore qu'elle ne l'est actuellement. Il n'y a rien dans ce bill qui puisse empêcher une industrie de se livrer à ce genre de manœuvre. C'est une raison de plus pour exiger des normes qualitatives nationales. Le mémoire de la Fédération canadienne de la faune ajoute:

Dans un communiqué de presse sur le bill C-144, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a déclaré qu'on ne pouvait espérer imposer à une ville portuaire le niveau de qualité qu'on exige d'un cours d'eau de montagne. La comparaison est sans doute poussée à l'extrême, mais la politique qu'elle suppose appelle un examen attentif. Parler de villes portuaires, ou de régions industrielles, c'est parler de régions urbanisées et peuplées. La loi sur les ressources en eau du Canada semble suggérer que ces régions peuvent s'attendre à avoir des eaux de qualité inférieure, impropres à bon nombre des usages habituels de l'eau qui font l'objet d'une demande sans cesse accrue.

Nous estimons essentiel que les eaux situées dans les régions peuplées ou à proximité de celles-ci aient des normes qualitatives qui les rendent propres à une gamme d'usage étendue, y compris les fins récréatives.

Une norme qualitative nationale d'eau est un objectif que l'on pourrait s'efforcer d'atteindre à tous les paliers de gouvernement. On ne pourrait évidemment pas le faire d'un seul coup, mais on

pourrait dans une certaine mesure prendre les moyens d'y arriver en se conformant à un programme échelonné établi par les autorités fédérales, provinciales et municipales après d'amples consultations et suivant une planification ratifiée aux trois niveaux de gouvernement.

La Fédération canadienne de la faune recommande que la loi sur les ressources en eau du Canada soit modifiée et qu'elle déclare que le gouvernement du Canada s'engage à purifier toutes les eaux du Canada de façon à ce qu'elles assurent à la flore et à la faune locale un habitat propice à leur reproduction naturelle et à ce qu'elles puissent être utilisées à des fins récréatives.

Le ministre peut croire qu'il s'agit d'un conseil de perfection. Il peut croire que c'est une norme de perfection d'avoir partout au Canada des eaux où le poisson peut vivre et où les plantes peuvent croître. Cependant, je veux dire au ministre que s'il se retrouve inondé et encombré de lettres de citoyens irrités et inquiets quand ils constateront les conséquences des phosphates sur la pollution de nos eaux, s'il permet l'adoption de ce bill et si nous découvrons que nous permettons aux industries de polluer d'autres façons parce que nous n'avons pas de normes nationales, il se retrouvera lui-même inondé de communications, de lettres et de pétitions de mères dont les enfants ne peuvent nager dans le Fraser, dans l'océan, dans le lac Érié ou dans tout autre endroit à cause de l'odeur nauséabonde, de la croissance d'algues et de poissons morts. Il se retrouvera également inondé de lettres et de pétitions de pêcheurs privés de leurs moyens de subsistance, et de gens qui désirent faire du canotage et s'adonner à la natation dans ces régions. Il nous faut nous assurer que les normes sont telles qu'elles protégeront les groupes de gens autres que ceux engagés dans l'industrie. L'industrie est importante, mais sont également importants les groupes de citoyens de diverses catégories, la récréation, la santé et notre industrie de la pêche.

• (8.40 p.m.)

Sans normes nationales, cette loi ne nous apportera pas la protection nécessaire. Que voulons-nous dire par normes nationales? Cet après-midi, un amendement a été rejeté. Je crois que c'était parce qu'il n'était pas présenté sous une forme appropriée, mais il y avait également l'idée qu'il n'était pas compatible avec l'objectif de la loi. Il est sûr que les objectifs de la loi sont exposés dans le préambule, et je ne conteste pas la décision de rejeter l'amendement. Selon le préambule, l'objectif de la loi est de pourvoir à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation. Les amendements dont nous sommes présentement saisis proposent exacte-